

## COMMUNIQUE DE PRESSE

À Mamoudzou, le 08/01/2026

### **Virus Mpox : Identification d'un premier cas à Mayotte**

Le 16 décembre, 5 cas de Mpox ont été confirmés à Madagascar et localisés dans la région côtière de Mahajanga, au Nord-Ouest du pays. Depuis, une centaine de cas suspects et une dizaine de cas confirmés sont observés à Madagascar. La région côtière de Mahajanga situé au nord-ouest du pays reste, à date, l'épicentre de l'épidémie.

Ce jeudi 8 janvier, un cas de Mpox, en provenance de Madagascar a été confirmé à Mayotte.

Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte renforce les mesures de vigilance et rappelle les mesures de prévention aux voyageurs et à la population.

#### **Qu'est-ce que le Mpox ?**

Le Mpox, autrefois appelé variole du singe, est une maladie infectieuse causée par le virus Monkeypox. Il se manifeste principalement par une éruption cutanée, pouvant toucher le visage, la région ano-génitale, les paumes des mains et les plantes des pieds. Les lésions peuvent également s'étendre à l'ensemble du corps et aux muqueuses.

L'éruption peut être précédée ou accompagnée d'une fièvre, de maux de tête, de courbatures ou de ganglions.

La transmission interhumaine du virus se fait principalement :

- par contact direct avec les lésions cutanées ou les muqueuses d'une personne malade ;
- par contact indirect avec des objets ou surfaces contaminés (linge, literie, vaisselle)

La transmission par gouttelettes (salive, éternuements, postillons) est de l'avis des experts, considérée comme très marginale.

La maladie évolue généralement favorablement et dure le plus souvent entre 2 et 3 semaines. La personne est contagieuse dès l'apparition des premiers symptômes et jusqu'à la cicatrisation complète des lésions cutanées. La période d'isolement recommandée est de 3 semaines, afin d'éviter toute contamination de l'entourage.

Contact presse :  
**06.39.60.74.27 / 06.39.62.41.96**  
[ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

Centre Kinga – 90, route nationale  
Kaweni – 97600 Mamoudzou  
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)

## **Mesures de gestion**

Dès connaissance des premiers cas de Mpox à Madagascar, l'ARS, en lien avec les autorités sanitaires françaises, a mis en place des mesures de prévention afin de permettre l'identification rapide et la prise en charge d'éventuels cas de Mpox, avec :

- une vigilance sanitaire accrue sur l'ensemble du territoire ;
- une information aux professionnels de santé, sollicitant leur vigilance et leur demandant de signaler tout cas suspect à l'ARS ;
- le renforcement des actions de prévention et des dispositifs d'information aux frontières ;
- la préparation du système de soins à l'identification et à la prise en charge d'éventuels cas ;
- le maintien d'un contact avec les autorités sanitaires malgaches afin de connaître l'évolution de la situation sanitaire sur place

## **Identification d'un premier cas à Mayotte**

Ce jeudi 8 janvier, un cas de Mpox, en provenance de Madagascar a été confirmé à Mayotte.

À la suite de la réception d'un message de recommandations diffusé par l'ARS de Mayotte à l'ensemble des passagers arrivant de Madagascar, et après l'apparition de symptômes, la personne concernée s'est manifestée auprès des services de santé. Elle a été immédiatement prise en charge au Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) via un circuit sécurisé.

Afin d'endiguer tout risque de propagation de la maladie, l'ARS de Mayotte, en lien avec Santé publique France, a procédé à l'identification et au suivi des personnes contacts. Par ailleurs, l'ARS déploie l'ensemble des actions nécessaires pour interrompre immédiatement toute transmission potentielle du virus et prévenir son implantation sur le territoire.

## **Recommandations à la population**

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte porte une attention toute particulière à la situation sanitaire locale et appelle la population être vigilante.

Toute personne ayant effectué un voyage récent à Madagascar et présentant des symptômes évocateurs (fièvre associée à une éruption cutanée avec des vésicules) est invitée à :

- contacter rapidement son médecin traitant ou le SAMU centre 15 ;
- s'isoler dans l'attente d'un avis médical et à éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes.

Toute personne effectuant un voyage à Madagascar est invitée à respecter les mesures barrières suivantes :

- se laver fréquemment les mains ;
- éviter tout contact étroit avec des personnes malades qui présentent une éruption cutanée ;
- éviter tout contact avec les objets potentiellement contaminés par une personne malade (vêtements, linge de maison, vaisselle) et les animaux (rongeurs).

## **DES QUESTIONS ?**

Appelez le numéro vert « mpox info service » **au 0 801 90 80 69**

(tous les jours de 10h à 23h, appel et service gratuit et anonyme)

ou RDV sur le site internet [www.monkeypox-info-service.fr](http://www.monkeypox-info-service.fr)

Contact presse :

**06.39.60.74.27 / 06.39.62.41.96**

[ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

Centre Kinga – 90, route nationale  
Kaweni – 97600 Mamoudzou  
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS ([ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr))